

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 07 MARS 2025

L'an deux mil vingt cinq,
Le sept mars à 20H45,

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Didier SAUSSAY, Maire.

Etaient présents : Messieurs Didier SAUSSAY, Yannick VANDENABEELE, Roland FONTAINE, Didier PIETTE, Filipe MARTINS, Laurent ESCRIVA, Edouard RIGAUD, François LIGNEY, Christian JAROSZ, Julien MASQUELIER, Madame : Anne CHASSANG

Procurations : Edite DA SILVA à Laurent ESCRIVA
Françoise SANSON à Yannick VANDENABEELE

Est désigné comme secrétaire Christian JAROSZ

Date de la convocation : 24 /02/2025

Ordre du jour :

- Lecture du compte-rendu
- CLECT (commission locale d'évaluation des charges transférées)
- Demande de subvention tableau numérique
- Choix référent Conseil supérieur du notariat
- Délibération convention de maintenance de l'éclairage public SIE-ELY
- Devis enfouissement Rue du Parc
- Demande de subventions
- Compte administratif Caisse des écoles
- Délibération échanges de parcelles Rue du Pont et Rue Aristide Barbier
- Questions diverses

Puis lecture est faite du compte rendu de la séance précédente qui est approuvé sans observations.

Enfin, on passe à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour.

CONTRAT RURAL (église)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'avancement du dossier de subvention du contrat rural.

CLECT (commission locale d'évaluation des charges transférées)

Monsieur Le Maire présente au conseil municipal le rapport de la CLECT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité approuve le rapport.

DEMANDE DE SUBVENTION TABLEAU NUMERIQUE

Monsieur Le maire informe le conseil municipal qu'il a lieu de délibérer pour une demande de subvention pour le changement de tableau numérique de la classe des CP.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré avec 12 voix POUR et 1 ABSTENTION décide de demander la DETR (dotation équipements des territoires ruraux) pour un tableau numérique.

CHOIX REFERENT CONSEIL SUPERIEUR DU NOTARIAT

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de délibérer pour le choix d'un référent dans le cadre de la réforme de l'asotille et de la légalisation des actes publics.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide de nommer Monsieur Didier SAUSSAY comme référent.

DELIBERATION CONVENTION DE MAINTENANCE DE L' ECLAIRAGE PUBLIC SIE-ELY

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de délibérer dans le cadre de la convention de maintenance de l'éclairage public avec le SIE-ELY

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité approuve la convention.

Autorise le Maire à signer ladite convention

DEVIS ENFOUISSEMENT RUE DU PARC

Monsieur Le Maire présente une étude sur le coût de l'enfouissement électrique, Rue du parc

Le conseil municipal, après avoir délibéré décide mettre en attente sa décision au vu le coût des travaux

DEMANDES DE SUBVENTIONS

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal plusieurs demandes de subventions :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide avec :

Avec 12 voix **POUR** et 1 **ABSTENTION** d'accorder une subvention de 50 € au club de l'amitié d'Orgerus

Avec 12 voix **POUR** et 1 **ABSTENTION** d'accorder une subvention de 240 € au Tennis club d'Orgerus

Avec 12 voix **POUR** et 1 **ABSTENTION** d'accorder une subvention de 105 € au Club de gym d'Orgerus

Avec 12 voix **POUR** et 1 **ABSTENTION** d'accorder une subvention de 210 € au Club de foot de Villiers Le Mahieu

Avec 12 voix **POUR** et 1 **ABSTENTION** d'accorder une subvention de 100 € aux anciens combattants

Avec 9 voix **POUR** et 1 **ABSTENTION** d'accorder une subvention de 2 000 € à Flex en fête

Avec 6 voix **POUR** et 7 **ABSTENTIONS** de ne pas accorder cette année de subvention à la coopérative de l'école

COMPTE ADMINISTRATIF 2024 CAISSE DES ECOLES (mise en sommeil)

Monsieur Le Maire présente au conseil municipal le compte administratif et le compte de gestion 2024 de la caisse des écoles.

Les membres de la caisse des écoles approuvent à l'unanimité le compte administratif et le compte de gestion pour l'année 2024.

ECHANGES DE PARCELLES RUE DU PONT ET RUE ARISTIDE BARBIER

Monsieur Le Maire informe le Conseil municipal qu'il y a lieu de délibérer concernant un échange de parcelles Rue du Pont et Rue Aristide Barbier. Toutes les démarches avaient été faites en 2003 sauf le passage chez le notaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide d'approuver l'échange et autorise Monsieur Le Maire à lancer les démarches nécessaires.

QUESTIONS DIVERSES

Un habitant informe le conseil municipal d'un problème de vibrations lors du passage de véhicules.

Il est décidé de lui envoyer un courrier.

Un habitant informe le conseil municipal de nuisances de stationnement dans sa rue.

Il est décidé de lui envoyer un courrier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H37.